

explore

Notre réf :
N° org. : 20043806
N° pers. : 503984
N° activité : 30065150

Téléphone : 05 61 71 20 82
Colomiers, le vendredi 16 octobre 2020

Hager SAS – agence Midi Pyrénées - Z.A.C. des Ramassiers 10, allée Aristide
Maillof - 31770 Colomiers

O 20043806 P 503984
NOUVELLES ENERGIES SERVICES
M. MARC CHARRAUD
39 ROUTE DE FONTENAY
85370 LE LANGON

Objet : Attestation de Formation / Eligible à la mention IRVE - P1 et EV READY 1.4 - Q1

Je soussigné, M. PATRICK BRIN agissant en qualité de formateur de la Société Hager SAS, 132 boulevard d'Europe, B.P. 78, 67212 Obernai Cedex et enregistrée comme Centre de formation sous le n° 42 67 02 609 67.- référencé DATADOCK n°0019854.

Certifie que M. MARC CHARRAUD, travaillant pour la Société NOUVELLES ENERGIES SERVICES, 39 ROUTE DE FONTENAY , 85370 LE LANGON.

A effectué un stage "VE035I - Installez et mettez en service une borne de charge" (réf. : VE035I) à LA CHAIZE LE VICOMTE le 21/10/2020 de 8h30 à 17h30 d'une durée totale de 7 heures.

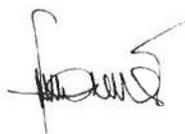
Suite à cette formation, le stagiaire est en mesure :

- de comprendre les enjeux de ce marché porteur de croissance et de développement,
- d'identifier les besoins liés aux types de véhicules, à leurs exploitations et aux installations électriques des clients,
- d'identifier les normes, les types d'architectures et de connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- de mettre en oeuvre et en service les bornes de charge.

Par sa rigueur et ses qualités professionnelles et humaines, M. MARC CHARRAUD a participé activement et pourra effectuer l'installation d'une borne de charge dans les règles définies par la NF C 15-100 .

Nous sommes organisme de formation IRVE accrédité comme l'exige le décret n° 2017-26, paru au Journal officiel du 13 janvier 2017, ainsi que EV READY 1.4.

Fait à Colomiers, le 21/10/2020.
Pour servir et valoir ce que de droit.



Frédéric Monnot
Directeur de la formation

MARC CHARRAUD
Stagiaire



* Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).
Décret n°2017-26 du 13 janvier 2017